

Comité Syndical du mardi 3 février 2026 à 17 heures 00
Salle du conseil municipal – Cuverville
Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 février, le Comité Syndical du SIVOM, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal à Cuverville, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

Etaient présents :

Catherine AUBERT, Pascale BOURSIN, Hélène BURGAT, Damien DE WINTER, Didier FLAUST, Catherine GODARD, Jean-Marie GUILLEMIN, Joël JEANNE, Guy LECOEUR, Nadine LEFEVRE-PROKOP, Didier LIZORET, Josiane MALLET, Dominique MASSA, Marie-France MOLLET, Fabrice PINTHIER, Marc POTTIER, Florence REVEL BREE, Serge RICCI.

Absents excusés avec pouvoir :

Olivier VELASQUEZ (pouvoir à M. De WINTER).

Absents excusés sans pouvoir :

Nelly AUBRON, Aurélie BARBET-RIBET, Georgette BENOIST, Stéphanie BLANCHEMAIN, Fabienne MOREL, Isabelle PIERRE.

Secrétaire de séance : Fabrice PINTHIER

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

Monsieur PINTHIER est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation de la séance du Comité Syndical du 16 décembre 2025 ;
- Débat d'Orientations Budgétaires ;
- Questions diverses.

Le procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire – Jean-Marie GUILLEMIN rapporteur

Monsieur GUILLEMIN procède à une lecture commentée du rapport des Orientations Budgétaires.

Le contexte macro-économique mondial est présenté, puis le contexte national et les perspectives de l'économie française, fragilisée par le contexte politique national notamment. La croissance mondiale devrait être de 3,3 % du PIB en 2026, de 1,4 % dans la zone euro et de 1 % en France. L'inflation devrait se maintenir en-dessous du seuil de 2 %.

Le déficit public de la France est estimé à 155,7 milliards d'euros, soit 5,4 % du PIB en 2025. La Loi de Finances souhaite ramener le déficit public à 5% du PIB en 2026. La dette publique s'établit à 3 482,2 milliards d'euros en décembre 2025, soit 117,4 % du PIB. La charge de la dette (environ 55 Mds d'euros en 2025) correspond à environ 9,5 % du budget de l'Etat.

Devant l'impossibilité d'adoption d'une Loi de Finances avant le 31 décembre 2025, une Loi de Finances spéciale a été adoptée par l'Assemblée puis par le Sénat et promulguée le 26 décembre 2025. Elle permet de reconduire le budget de l'année N-1 dans l'attente du vote d'une loi de finances et d'assurer ainsi une continuité des services publics.

La version finale de la Loi de Finances pour 2026 a été adoptée le 2 février 2026 via la procédure prévue à l'article 49.3 de la Constitution. Elle sera promulguée vers la mi-février après avis du Conseil Constitutionnel. Plusieurs mesures concernent les collectivités, notamment le gel du niveau de Dotation Globale de Fonctionnement, une contribution à 2 milliards d'euros des collectivités au redressement des comptes publics (via le Dilico notamment, sachant que les communes sont exonérées du dispositif cette année), une augmentation des bases de fiscalité de 0,8 %.

Par ailleurs, l'augmentation de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL cette année encore viendra impacter les budgets RH des collectivités.

Une fois ces éléments de contexte économique évoqués, Monsieur GUILLEMIN présente les résultats provisoires de l'exercice 2025.

En investissement :

Les résultats cumulés provisoires 2025 en Investissement seraient de 15 528,57 € (résultats de l'exercice N + report N-1).

Par ailleurs, les reports - c'est-à-dire les opérations engagées non encore liquidées - s'élèvent à 429 434,74 € en dépenses et 332 682,74 € en recettes.

La section d'investissement serait donc déficitaire et nécessiterait un besoin de financement de la section de fonctionnement de l'ordre de 81 223,43 €.

Monsieur GUILLEMIN rappelle par ailleurs les montants de subventions accordées pour le cofinancement du projet de rénovation de la piscine. Il indique que le solde des subventions a été sollicité en 2025 dès que le total des dépenses atteignait les sommes éligibles par les financeurs. Ainsi, les soldes des subventions de la Région et de l'Etat ont été sollicités mais n'ont pas encore été versés. Un 2ème acompte de la subvention du Département a été perçu fin décembre 2025.

Un courrier sera transmis au Département, par l'intermédiaire de Joël JEANNE pour solliciter une dérogation aux règles de versement du solde de la subvention. En effet, le Conseil départemental impose que tous les DGD aient été signés pour que le solde soit versé. Or le SIVOM n'obtiendra les DGD que dans les délais très longs, compte-tenu des contentieux en cours.

En fonctionnement :

En fonctionnement, les résultats provisoires 2025 présenteraient un résultat cumulé de 939 695,92 € dont 541 723,14 € d'excédent reporté (exercice N-1).

Le résultat de la section d'investissement étant de -81 223,43 €, l'affectation du résultat de fonctionnement doit prévoir de combler ce déficit au compte 1068. Le résultat à affecter en 2026 devrait alors être de 858 472,49 €.

Point sur la dette :

Le prêt-relais sur 3 ans (2024-2026) d'un montant de 1 654 825 € a été remboursé à près de 80% au 31/12/2025. Le 2ème acompte de la subvention du Département versé en décembre 2025 et le versement du FCTVA estimé à 270 000 € devraient permettre de procéder rapidement, début 2026, au remboursement du prêt-relais et de limiter ainsi les intérêts.

Monsieur GUILLEMIN rappelle que c'est également en 2026 que s'éteint le prêt d'1,2M€ contracté en 2007 pour les travaux de construction du Conservatoire.

Bilan et perspectives 2026

Le Conservatoire représente près de 40 % des dépenses de fonctionnement du SIVOM.

Les effectifs sont constants et de nombreuses manifestations aussi bien musicales qu'en danse ont rythmé la saison dernière sur l'ensemble du territoire du SIVOM, et se poursuivent en 2026. Plusieurs partenariats sont à souligner, notamment avec l'Orchestre-Opéra de Normandie et le théâtre de la Renaissance.

Outre le rachat de quelques instruments et matériel de sono, il est proposé en 2026 de remplacer le camion servant à la logistique du Conservatoire pour les manifestations ou le Kangoo, également vieillissant.

Côté piscines, la réouverture des bassins de Colombelles s'accompagne d'un retour positif du nombre d'utilisateurs, notamment avec l'offre d'activités proposées depuis septembre 2026.

Cependant, les installations techniques montrent des signes de faiblesse après deux ans d'interruption de fonctionnement et des investissements sont nécessaires. De plus, des contentieux sont ouverts avec des entreprises intervenues sur le chantier de rénovation pour répondre à des malfaçons constatées en particulier sur les bassins et plages. Enfin, il serait souhaitable d'envisager des travaux de rénovation/embellissement des abords extérieurs de la piscine afin de terminer la rénovation de cet équipement. Une subvention DETR pourrait être sollicitée.

Madame BURGAT remercie M. GUILLEMIN pour cette présentation. Le débat est ouvert.

Concernant les investissements envisagés pour le Conservatoire, Madame BURGAT propose que le SIVOM ne remplace ni le Kangoo, ni le camion mais que le SIVOM acquière un utilitaire de taille intermédiaire et loue des camions avec un hayon si besoin.

Concernant le projet de travaux extérieurs de la piscine de Colombelles, Madame BURGAT indique qu'elle est favorable à ce que le SIVOM dépose un dossier pour obtenir de la DETR (avant le 15 avril 2026) et qu'en fonction du retour, des travaux soient envisagés plus tard, en 2027, afin d'attendre de savoir d'abord ce que vont donner les contentieux.

Un premier devis de 100 000,00 euros a été obtenu mais qui ne comprend pas le pédiluve ni les aménagements paysagers.

Monsieur POTTIER souhaite que les travaux soient réalisés, sans mettre en difficulté les finances du SIVOM, pour offrir un service complet aux usagers et terminer la rénovation de la piscine.

Monsieur DE WINTER s'interroge sur le besoin de sortir à l'extérieur de la piscine.

Madame AUBERT pense que le SIVOM doit peut-être d'abord régler les malfaçons sur les bassins et rejoint l'avis de Madame BURGAT.

Madame BURGAT souhaite ensuite faire un retour auprès des conseillers du SIVOM sur la réunion des membres du Bureau du SIVOM avec les personnes ayant signé la pétition contre la fermeture de la piscine de Mondeville.

Les présents étaient essentiellement des membres du club USOM natation. Le dialogue a été constructif et apaisé, dans un climat d'écoute des arguments. Ils ont produit un compte-rendu fidèle et sérieux de la réunion. Ils ont compris que le SIVOM est un collectif et que la piscine n'est pas celle de Mondeville. Ils ont questionné un éventuel transfert à Caen la mer comme solution pour garder l'équipement ouvert.

Monsieur DE WINTER demande ce qu'il en est de l'audit qui doit être réalisé.

Un audit du bâtiment est proposé au budget 2026. Madame BURGAT craint cependant qu'un audit soit très dispendieux et suggère de faire établir des devis par quelques entreprises.

Monsieur PINTHIER pense qu'un audit avait été réalisé dans le précédent mandat et qu'il pourrait être réactualisé.

Madame BURGAT clôt le débat d'orientations budgétaires pour 2026.

La séance est levée à 18h00.

Le secrétaire de séance
Fabrice PINTHIER



A circular official stamp of the Syndicat Intercommunal des Trois Vallées. The stamp contains the text: "SYNDICAT INTERCOMMUNAL", "92 Route de Cabourg", "14120", "MONDEVILLE", and "DES TROIS VALLEES" with two stars on either side. A blue ink signature is written over the stamp.

La Présidente
Hélène BURGAT



A circular official stamp of the Syndicat Intercommunal des Trois Vallées, identical to the one on the left. A blue ink signature is written over the stamp.